

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF542

présenté par
Mme Ramassamy

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 000 000
Conditions de vie outre-mer	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'actuel projet de loi de finances fait l'impasse sur un problème majeur pour les Outre-mer : le logement.

Une LBU moins dotée, une baisse des crédits liés à l'accession à la propriété, au logement social et ceux dédiés à la lutte contre l'habitat insalubre et indigne.

Sans oublier, la suppression des AL accession.

Cet amendement augmente les crédits de l'action 1 Logement du programme 123 Conditions de vie outre-mer de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette diminution est supportée par les crédits de l'action 1 de Soutien aux entreprises du programme 138 « Emploi Outre-mer ».